



VOS REF. :

NOS REF. :

INTERLOCUTEUR : Bruno Ratouis 33 (0)1 44 45 36 69
E-MAIL : bruno.ratouis@rte-France.com Fax : 33 (0) 44 45 36 74

OBJET : **Dossier de qualification** - Démarche préparatoire à qualification pour les contrats d'achat d'énergie pour la compensation des pertes

La Défense,

Madame, Monsieur,

Afin de procéder à l'étude de la qualification de votre entreprise pour participer aux consultations d'achats d'énergie nécessaires à la compensation des pertes, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer les éléments suivants :

- ◆ Le Courrier d'Acceptation de la Convention Générale n° PE-01-2006, version n° 2 applicable au 1^{er} avril 2009, selon modèle joint, portant l'en-tête de votre société sans modification, datée et signée ;
- ◆ L'annexe B1 de la Convention Générale, complétée par vos soins ; pour remplir cette annexe, vous pouvez utiliser la version électronique de la Convention Générale qui vous est envoyée par e-mail;
- ◆ Un extrait du registre du commerce et des sociétés ou équivalent national concernant votre entreprise, datant de moins de 3 mois ;
- ◆ Une attestation de moins de 3 mois de l'administration compétente certifiant que vous êtes à jour de vos obligations à l'égard des administrations fiscales et sociales ou, à défaut, une attestation sur l'honneur dans laquelle l'entreprise se déclare libérée de ses obligations fiscales et sociales. Dans ce cas, les candidats devront utiliser le modèle d'attestation joint en annexe 1 du présent courrier ;
- ◆ Une copie des bilans et comptes de résultat avec leurs annexes du dernier exercice ;
- ◆ la fiche technique d'accès au SI et d'utilisation des Applications de RTE (AP – FAP et e-Losses) ;
- ◆ Un relevé d'identité bancaire.

1/4

RTE EDF TRANSPORT SA

Société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 €
444 619 258 RCS Nanterre : Identifiant TVA : FR19444619258

SERVICE ACHAT

Immeuble Ampère 34-40 – rue Henri Régnauld 92068 PARIS LA DEFENSE



Nous vous précisons que, conformément à l'article 3.1. de la Convention Générale, vous devez transmettre à RTE l'ensemble des documents demandés. Dans le cas où RTE estimerait que votre entreprise ne présenterait pas une solidité financière et/ou une pérennité suffisante et/ou ne justifierait pas de références suffisantes pour assumer ses obligations contractuelles, RTE refusera la qualification. Par ailleurs, en cas de non exécution ou d'exécution défectueuse des engagements passés entre l'entreprise candidate et RTE au titre des accords de participation aux Règles RE/MA, ou au titre des accords de participation aux Règles I/E, RTE refusera la qualification de cette entreprise.

La qualification ne sera prononcée qu'après :

- **réception et analyse de l'ensemble des documents demandés,**
- **participation probante à une consultation test à travers la plateforme électronique e-Losses,**
- **test d'accès probants des adresses électroniques sécurisées pour l'application des articles 12.2 (programme de livraison) et 12.3 (facturation).**

La qualification vous sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette notification aura pour conséquence la prise d'effet de la Convention Générale.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

- Bruno Ratouis,
Téléphone : + 33 (0) 1 44 45 36 69,
courrier électronique : bruno.ratouis@rte-france.com
Fax : + 33 (0) 1 44 45 36 74
- François Regairaz,
Téléphone : + 33 (0) 1 44 45 36 58,
courrier électronique : francois.regairaz@rte-france.com
Fax : + 33 (0) 1 44 45 36 74
- Malte Sell,
Téléphone : + 33 (0) 1 44 45 36 56,
courrier électronique : malte.sell@rte-france.com
Fax : + 33 (0) 1 44 45 36 74

La langue faisant foi pour l'interprétation du dossier, dans son intégralité, est le français. A titre d'information uniquement, RTE vous adresse également par e-mail une version du dossier en langue anglaise.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bruno RATOUIS



[lettre à rédiger sur papier à en-tête de votre société]

**RTE – Service Achat
Immeuble Ampère
34-40 – rue Henri Régault
92068 PARIS LA DEFENSE
A l'attention de Bruno RATOUIS**

Objet : Acceptation de la Convention Générale applicable aux achats d'énergie pour la compensation des pertes

La société *XXX*, au capital de *XXXXX*, ayant son siège *XXXXXXXXXXXXXXXXXX – XX*, inscrite [au RCS de *XXXX pour les entreprises françaises*] sous le n°*XXXXXX*, représentée par Monsieur *XXXX*, (fonction), dûment habilité à cet effet, déclare **avoir pris connaissance de la Convention Générale n° PE-01-2006, version n° 2, applicable au 1^{er} avril 2009 aux achats d'énergie pour la compensation des pertes, avoir lu et compris tous ses termes, et y souscrire et les accepter sans aucune réserve.**

De plus, la société *XXX* déclare, dans les mêmes termes que le paragraphe ci-dessus, avoir parfaitement noté que la Convention Générale précitée pourra subir des modifications, ceci conformément notamment aux articles 5 et 18 de la Convention Générale.

Fait à.....le
(nom et qualité des signataires)



Annexe 1 – Modèle d’attestation de situation

[lettre à rédiger sur papier à en-tête de votre société]

Identification de la société

(Nom, forme, numéro d'identification...)

Je soussigné [*nom, prénom*], représentant de la société *XXX* ci-dessus désignée, agissant en qualité de [...], dûment habilité à cet effet, atteste sur l'honneur :

- que la société *XXX* a, à ce jour, satisfait à l'ensemble des obligations relatives au paiement des contributions sociales obligatoires, ainsi qu'à la déclaration et au paiement des impôts directs et indirects auxquels la société *XXX* est assujettie dans le pays dans lequel elle est établie.
- (pour les fournisseurs établis ou domiciliés en France) respecter les dispositions de l'article R. 341-30 du code du travail : "Toute personne à laquelle les dispositions de l'article L. 341-6-4 sont applicables se fait remettre par son cocontractant une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'intention de faire appel, pour l'exécution du contrat, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France".
- (pour les fournisseurs établis ou domiciliés hors de France) que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation française ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont attachés.

Fait à

Le *jj/mm/aaaa*

Signature et Cachet de l'entreprise candidate